

La revue d'actualité sociale de Sud Matmut

Rapprochement entre la Macif et la Matmut

8 millions de sociétaires, nettement plus de 10 000 de salariés c'est cela Sferen.

Le procès verbal de la réunion de CE du 20 juin 2014 enfin publié sur l'intranet avec 5 mois de retard en dit plus que les articles de Presse.

Interrogé sur les réflexions en cours au sein de Sferen concernant le maillage des réseaux commerciaux et d'autres activités telles que PGS et plateformes téléphoniques, D. Havis répond clairement que ce sont des questions qui se poseront à terme.

Il évoque ensuite la possibilité de travailler sur l'automatisation de la gestion d'un certain nombre de dossiers sinistres.

Dans l'immédiat il s'agit de construire un élément central que de petites mutuelles comme la MAPA semble vouloir rejoindre.

L'objectif aujourd'hui est de piloter Sferen comme un Groupe mais en laissant à la Matmut et à la Macif, leur style, leur marques. D. Havis cite en exemple le Groupe PSA et Citroen.

La Macif a le sociétariat, la Matmut a l'argent, les équilibres politiques dans Sferen sont à rechercher en tenant compte de ces deux éléments.

Selon D. Havis avant d'envisager la fusion, il faut que la Macif travaille à l'évolution de son organisation et à gommer ses travers opérationnels.

Il confirme qu'en l'état, la SGAM est une étape nécessaire.

Interrogé sur le calendrier, D. Havis indique qu'il a environ 10 ans de vie professionnelle et la présidence de Sferen pour conduire ce chantier énorme.

Il confirme que la Protection Juridique est le premier dossier sur lequel Matmut et Macif doivent aboutir ensemble en prenant le meilleur de chacun.

D. Havis conclut qu'objectivement Sferen va jouer quasiment égal avec COVEA, au moins en volumétrie, pas en encaissement vie. C'est une garantie de pérennité et de développement du Groupement Matmut, quelque chose de très puissant.

Sud Matmut demeure septique et d'autant plus vigilant sur les conséquences sociales de ce rapprochement qu'un article paru dans l'argus de l'assurance en octobre 2014 annonce que la Sgam COVEA, à laquelle se compare D. Havis, travaille à un statut commun des salariés des 3 marques la composant. Un appel à la grève était déposé à la MAAF pour le 12 novembre 2014.

DANS CE NUMÉRO :

SFEREN : rapprochement Matmut / Macif	1
Fermetures d'agences	2
UGM ADREA APREA EОВI	3
Suppression des élections prud'homales	3
Devrons nous travailler 7j/7 jusqu'à minuit ?	4

Des fermetures d'agence en constante progression

En lien ou non avec Sferen, depuis 2011, les fermetures d'agences se multiplient. Où en sommes nous ?

FERMETURES D'AGENCES DEPUIS 2011

DELEGATIONS	AGENCE	DATE DE FEMETURE	NOMBRE DE SALARIES
Centre-ouest	VITRE	04/08/2011	1
	MORLAIX	02/01/2012	1
	QUIMPER RONARCH	17/02/2012	1
	ST SEBASTIEN SUR LOIRE	18/05/2012	1
	RENNES BEAUREGARD	20/12/2013	2
	AURAY	07/02/2014	1
Est	SEYNOD	26/06/2013	1
	CHALONS S/SAONE Belfort	28/06/2013	3
	OYONNAX	29/11/2013	1
	SARREBOURG	18/04/2014	1
	BESANCON PASTEUR	25/04/2014	2
	COSNE COURS SUR LOIRE	14/06/2014	1
	BELFORT ANCETRE	26/06/2014	1
Ile de France	PARIS 11 SABIN	22/07/2011	1
	CERGY GALLERIES	29/07/2011	1
	GENNEVILLIERS	05/08/2011	1
	PARIS 12 LYON	05/09/2011	1
	PARIS 1ER SAINT ROCH	02/03/2012	1
	PARIS 5 MONGE	21/09/2012	1
	PARIS 15 ENTREPRENEURS	01/02/2013	1
	LEVALLOIS PERRET	08/08/2014	1
Nord	REVIN	12/08/2011	1
	ROUEN CHAMPLAIN	19/10/2011	1
	AVRANCHES	30/11/2011	1
	VERNEUIL SUR AVRE	30/11/2011	1
	BAPEAUME LES ROUEN	25/02/2012	1
	LE HAVRE ST JACQUES	19/04/2013	2
	VITRY LE FRANCOIS	07/06/2013	1
	ROUEN EUROPE	31/07/2014	1
Sud Est	ST LAURENT DU VAR	21/10/2011	1
	TOULON TASSIGNY	07/06/2013	1
	AIX EN PROVENCE DESPLACES	27/09/2013	1
	NICE PASTORELLI	31/07/2014	2
	CANNES LA BOCCA	31/07/2014	2
Sud Ouest	BORDEAUX J. D'ARC	13/01/2011	2
	BAYONNE ALSACE LORRAINE	29/04/2011	2
	TARBES L'ORMEAU	19/04/2013	2
	TOULOUSE METZ	14/03/2014	2
	LOURDES	16/04/2014	1
	UZES	18/04/2014	1
	MONTAUBAN ALSACE LORRAINE	23/05/2014	2
	ANGLET BARTHES	20/06/2014	2
	GAILLAC	31/07/2014	1

Ouvertures d'agences sur la même période : 2 Centre Ouest, 5 Est, 1 IDF, 3 Nord, 1 Sud Est et 1 Sud Ouest

Pourquoi les mutuelles Adrea, Apreva et Eovi MCD créent une UMG

Adrea, Apreva et Eovi MCD ont confirmé la création d'une union mutualiste de groupe (UMG) révélée par l'Argus de l'assurance.

Les trois mutuelles interprofessionnelles ont apporté des précisions sur le choix de cette forme la plus intégratrice d'union mutualiste, qui pèsera 1,7 Md€ pour près de 3 millions de personnes protégées.

« Aujourd'hui, la taille et la puissance financière sont la clé du succès. Notre ambition commune est de construire un acteur majeur et un pôle de regroupement de mutuelles. Elle est aussi de renforcer notre poids dans les instances mutualistes et dans Mutex en particulier », a déclaré Maurice Ronat, président d'Eovi MCD, lors d'une conférence de presse, ce jeudi 6 novembre. Avec les présidents des mutuelles Adrea et Apreva, il a présenté la future union mutualiste de groupe (UMG), dont le nom n'a pas encore été choisi. « Nous pèserons 27% de Mutex », a précisé Patrick Brothier, président d'Adrea, à propos de la société d'assurance créée par des mutuelles de la Mutualité française (FNMF).

Un lancement au second semestre 2015

Après une phase d'étude et de préparation des chantiers de collaboration qui doit durer jusqu'en mai 2014, Adrea, Apreva et Eovi MCD prévoient de soumettre le projet à leurs assemblées générales respectives de juin 2015, et de tenir le même mois l'assemblée générale constitutive de l'UMG, dont le démarrage opérationnel est prévu pour le second semestre. « Nous constituerons alors le deuxième groupement mutualiste interprofessionnel », a indiqué Alain Tison, président d'Apreva.

Ouverts à d'autres mutuelles

L'UMG devrait aboutir à la constitution de liens très étroits entre ses partenaires, d'autant plus que c'est aussi la logique de la notion de groupe prudentiel dans Solvabilité 2. Outre la création de liens de solidarité financière, les trois mutuelles se serviront de l'UMG pour développer de nouveaux produits en commun, cibler le marché des TPE/PME, accroître leurs capacités de négociation pour maîtriser leurs coûts, cofinancer des investissements liés à leurs stratégies de développement, ou encore construire ou déployer une politique de partenariat avec d'autres mutuelles.

Pas de fusion à court terme

Parmi les partenaires potentiels pourrait figurer notamment la Matmut pour les dommages. « Adrea expérimente avec la Matmut la distribution de produits lard. Nous nous donnons pour apprécier cela », déclare Patrick Brothier. Maurice Ronat, qui dit « suivre cette expérimentation de près », évoque aussi « une réflexion sur le rôle des agences », au nombre de 370 pour les trois mutuelles.

Quant à savoir si l'UMG préfigure une fusion des trois mutuelles, Alain Tison affirme que « ce n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui, mais que personne ne peut dire que ce que sera la protection sociale complémentaire dans 5 ou 10 ans ».

Suppression des élections prud'homales au suffrage universel : Un déni de démocratie

L'Assemblée nationale doit voter le projet de loi Rebsamen portant sur la désignation des conseillers/ères prud'hommes et le report des mandats jusqu'à fin 2017 déjà adopté par le Sénat le 14 octobre.

Ce projet de loi, présenté en procédure accélérée, prévoit notamment de donner tout pouvoir au gouvernement par ordonnance pour supprimer l'élection au suffrage universel des conseillers/ères prud'hommes.

Depuis des années, l'Etat répondant aux exigences du patronat, affaiblit cette juridiction par tous les moyens. C'est ainsi que le précédent gouvernement a procédé au démantèlement de la carte judiciaire avec 61 conseils de prud'hommes en moins et restreint profondément le financement à venir pour leur fonctionnement.

Pourtant environ 200 000 salarié-es font, chaque année, appel à la juridiction prud'homale afin de faire respecter leurs droits, de régler des injustices. C'est pourquoi le Medef et le gouvernement aimeraient bien la voir dispa-

raître : ils multiplient les attaques (pressions sur les budgets, contre l'indemnisation des conseillers/ères...), allongeant ainsi les délais de procédure, dissuadant de nombreux salarié-es d'engager une procédure.

Cette suppression de l'élection des conseillers/ères prud'hommes au suffrage universel est une attaque à la citoyenneté et un déni de démocratie. D'une part elle interdira de toute expression sur la démocratie sociale les quelques 5 millions de chômeurs/ses ainsi que les travailleurs/ses précaires, qui ne peuvent participer aux élections des représentant-es du personnel au sein des entreprises, scrutin sur lequel la représentativité syndicale est désormais mesurée. D'autre part, sous prétexte de coût et de faible participation, elle interdit l'expression démocratique de millions de salarié-es.

Pour Solidaires la prud'homie est pourtant légitimée par notre histoire sociale et nous réclamons le maintien des élections prud'homales au suffrage universel.

Travaillerons-nous 7 jours sur 7 jusqu'à minuit ?

Le gouvernement a tranché, le parlement devra se prononcer : à la demande des patrons des grands groupes de la distribution, le ministre de l'économie a décidé d'aller vers la généralisation des ouvertures des magasins le dimanche et la nuit.

Officiellement, bien sûr, il ne s'agit pas de cela mais d'ouvrir jusqu'à 12 dimanches dans toutes les communes et de créer des zones « touristiques de dimension internationale à fort potentiel économique » où l'on pourra ouvrir tous les dimanches et le soir.

Présentée comme cela, la pilule a l'air (un peu) moins grosse.

Mais une ville comme Paris peut, toute entière, être considérée comme une zone « touristique de dimension internationale à fort potentiel économique » et voir TOUS ses magasins ouvrir 7 jours sur 7 jusqu'à minuit. Selon le projet de Macron, c'est le gouvernement seul qui pourra en décider. Et l'on voit à quel point il est réceptif aux demandes des patrons du MEDEF.

Tous les salariés des magasins parisiens sont concernés par ce projet qui devrait arriver devant le parlement en janvier prochain : ceux qui sont à la vente et les autres (personnel administratif, logistique...), les salariés directs de l'entreprise ou les « extérieurs » (démonstrateurs, personnel de sécurité, de ménage).

Et, au-delà des salariés des magasins, c'est tout le monde qui est appelé à travailler en permanence : il est déjà question d'ouvrir les musées 7 jours sur 7 et, sans nul doute, les crèches, les banques, les assurances, les services publics devront suivre le rythme à leur tour.

Pour tenter de faire avaler le morceau, Macron parle de « contreparties » : volontariat, salaires majorés... Comme si dans un contexte où tout le monde travaillera le dimanche et la nuit, il continuerait d'exister un volontariat et des contreparties à quelque chose qui serait devenu... normal !

Plus le travail du dimanche et le travail de nuit seront banalisés par des extensions successives, moins les salarié-es concerné-es en verront les conséquences sur leurs feuilles de paye.

Dimanche et jours fériés deviendront à terme pour l'ensemble de la population des jours comme les autres à la faveur des attaques successives du MEDEF.

Ces ouvertures du dimanche et le travail de nuit auront aussi un impact sur l'environnement et la santé par un recours accru aux transports individuels et collectifs ainsi qu'à une augmentation de la demande énergétique.

Alors, devons-nous baisser les bras,

nous faire une raison et nous dire qu'il s'agit d'une « évolution » inéluctable ?

Sûrement pas : nous n'assistons pas à une tendance « naturelle » mais à la mise en oeuvre d'un projet général de déréglementation de tout notre temps de travail, voulu par le MEDEF.

Ce projet, nous devons le combattre ensemble car nous avons le droit à une vie en dehors du travail !

Nous devons combattre ce projet, car notre travail devrait déjà nous donner le droit à un salaire décent sans devoir travailler ni la nuit, ni le dimanche.

Ce texte sera présenté au Conseil des Ministres courant décembre : ensemble, nous pouvons stopper cette mécanique infernale !

Grève et mobilisation le 16 décembre dans tout le commerce francilien !

